

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. CHAULIEU, L. DEMAY, L. VAUDIERE, F. MORELLO, S. CAFFE, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, P. GAUME, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, V. ROUMIER, Conseillers

Absents excusés : Aucun

Le Procès-Verbal du 6 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.
Mr Philippe GAUME est nommé secrétaire de séance.

REJET DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique que suite à la loi sur l'état d'urgence du 14 novembre 2020, le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux Intercommunalités est reporté du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021. Les communes devront délibérer si elles souhaitent s'opposer à ce transfert du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux nouvelles associations ont été créées :

- L'Association « Marine et ses Demoiselles » afin d'organiser chaque année l'élection de Mademoiselle Auvergne et l'Association pour la Revalorisation du Patrimoine Escurolois « A.R.P.E. » qui a pour but la mise en valeur du patrimoine mobilier et immobilier d'ESCUROLLES.

Ces associations peuvent bénéficier d'une subvention annuelle de la Commune d'un montant de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention annuelle de 150 € à l'association « Marine et ses Demoiselles » et à l'association A.R.P.E. afin d'assurer leur fonctionnement.

APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réhabilitation de la salle polyvalente. Une consultation a été lancée auprès de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) qui a réalisé une étude de faisabilité. Cette étude permet le lancement de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver l'étude de faisabilité de l'ATDA

- Décide de lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la salle polyvalente

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce lancement d'appel d'offres

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après avoir étudié le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), une commission a été créée, les membres sont les suivants : Lucie VAUDIERE, Séverine CAFFE, Philippe MORET, Alain CHARNET, Jacques RAMBERT, Roger MOSNIER, Bruno SINNA. Cette commission se réunira prochainement pour mettre à jour et finir le PCS.

DEMANDE DE SUBVENTION DRAC AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé la restauration intégrale de l'église saint Cyr et Sainte-Julitte, édifice inscrit I.S.M.H. (Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques).

Après avoir consulté l'agence d'architecte ACA Architecte et Associés, le montant total de l'étude diagnostique est évalué à 29 523.00€ H.T soit 35 457.60 TTC

Afin de financer cette étude :

— Une demande de dérogation pour taux de subvention supérieur à 80% va être demandée au Préfet de l'Allier

— Un dossier de demande de subvention pour l'étude préalable (sur la base de l'estimation de l'agence d'architecte ACA Architecte et Associés) va être adressé pour un montant de 29 523.00€ H.T soit 35 457.60 TTC à l'état (DRAC), au Conseil Régional et au conseil départemental suivant le tableau ci-dessous :

Etat DRAC	40%	18 992.40 € H.T
Conseil Régional	30%	14 244.30€ H.T
Conseil Départemental	30%	14244.30€ H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Monsieur le Maire précise que l'obtention de ces trois subventions conditionnera le lancement des études préalables et des diagnostiques.

CADEAUX PERSONNEL COMMUNAL : Il a été décidé que des chèques conso de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne seraient offerts au personnel communal aux prorata de leurs heures travaillées.

DECISION MODIFICATIVE

- **B.D.Q.E.**

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411(012) : Personnel titulaire	- 2 800,00		
65548(65) : Autres contributions	2 800,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement de la Population** : Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé de reporter l'enquête de recensement de la population 2021 à 2022.
- **Travaux Ecole** : Christian MARTINAT fait un point sur les travaux de l'école, la 2^{ème} vasque a été posée ainsi que le placard dans une classe. Le raccordement du chauffage de la nouvelle école et de la salle de motricité a été fait.
- **Décorations de Noël** : La Commission Environnement se réunira le lundi 21 décembre à 18h30, pour parcourir la commune afin d'établir le palmarès annuel des décorations de Noël.

- **Circulation** : Monsieur le Maire explique qu'il serait bien de réfléchir à un sens unique de circulation dans le Bourg : Rue de la Poste et Rue de la Gendarmerie et Boulevard des Oies. Le problème de stationnement des véhicules rue de la Gendarmerie a été évoqué. Des riverains se sont plaints des nuisances sonores engendrées par le point tri des verres situé rue de la Gendarmerie, un déplacement de celui-ci serait à étudier.
- **Colis CCAS** : La distribution des colis de Noël et des bons d'achat aura lieu le vendredi 19 décembre et se fera par quartiers par les conseillers municipaux.
- **Dépistage COVID 19** : Monsieur le Maire fait part que la région organise une opération de dépistage massif Covid 19, du 16 au 23 décembre. A ESCUROLLES, ce dépistage devrait avoir lieu le vendredi 18 décembre à la salle polyvalente.
- **Sictom Sud Allier** : Jacques RAMBERT informe le Conseil Municipal de la mise en place de la redevance spéciale sur les bâtiments communaux (cantines, services techniques, services administratifs, cimetières, salles polyvalentes) à compter du 1^{er} janvier 2021. Le coût sera d'environ 22 € le m³.
- **Départ du Médecin** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour connaître les démarches à suivre pour qu'un médecin s'installe sur la commune, il a envoyé des courriers à l'UFR de médecine de Clermont-Ferrand, à l'URPS (Union Régional des Professionnels de Santé) de LYON et d'AUBIERE et à l'Ordre des Médecins de l'Allier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.